

Enquête publique portant sur la révision n°1 du P.L.U de la commune de Lagarde d'Apt

Avis du C.E

Je soussigné M. Joan ALPINI, commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Nîmes (référence EP : E25000081 / 84) pour la conduite de la présente enquête publique à Lagarde d'Apt entre le 29 août et le 29 septembre 2025 émet un avis :

FAVORABLE

Les informations fournies par la municipalité de Lagarde d'Apt, porteur du projet ont été complètes et régulières. La population de ce petit village où tout le monde se connaît et dans lequel les nouvelles circulent vite a été, de mon point de vue, suffisamment informée de la modification à venir du PLU.

Aucune obstruction ou remarque négative n'a été faite tout au long de l'enquête : ni de la part de la mairie, ni du côté des habitants, ni au niveau des personnes publiques associées au projet. Ces dernières (10 organismes et institutions sollicitées) ont toutes donné un avis positif (assortis parfois de quelques recommandations techniques mineures).

Le processus de consultation s'est donc déroulé dans de bonnes conditions sur la forme et je n'ai sur **aucune objection à émettre le fond.**

En effet, le dossier de consultation présente le projet de façon détaillée, sans abus de verbiage technique susceptible de compromettre sa bonne compréhension, et les objectifs généraux me paraissent cohérents avec les engagements pris par la municipalité (charte du parc naturel régional du Luberon, SCOT du pays d'Apt, etc...)

Sur le fond, le projet se veut équilibré avec un double enjeu résumé par les axes suivants :

- **Dynamiser la vie** sur la commune en accompagnant sa croissance démographique
- Mettre en valeur les **richesses environnementales** du territoire en les préservant

Bien que l'accueil d'une dizaine de nouveaux habitants d'ici 2035 puisse paraître modeste, cet apport augmenterait la population d'un tiers. Le PLU modifié vise donc à anticiper cette évolution (et même l'encourager) tout en la contrôlant fermement.

L'idée ici est de concentrer la construction de nouveaux logements (T3 ou T4 adaptés aux familles avec une hauteur limitée à 9 mètres au faitage) sur le secteur du « bistrot » afin de renforcer le développement de ce lieu de vie déjà actif d'une part, et d'éviter d'autre part que les interfaces entre espaces naturels et zones d'activités ou d'habitation ne se multiplient.

La municipalité montre par ce projet qu'**une stratégie sur dix ans a été mise en œuvre** autour de ces zones actives : l'observatoire astronomique au nord (dont le développement doit être facilité), la mairie au centre (qui doit être maintenue comme lieu de vie courant) et le « bistrot » (qui accueillerait l'essentiel des nouveaux arrivants) au sud de la commune.

Sur un territoire aussi vaste et faiblement peuplé, il me semble en effet cohérent de densifier les quelques lieux de vie existants afin de les dynamiser plutôt que d'accroître l'éparpillement.

L'agriculture tient par ailleurs une place prépondérante. Les lagardois sont avant tout des exploitants qui produisent (lavande, élevage...) et modèlent le paysage. Il convient donc de valoriser le potentiel agricole et d'aider ces unités productives à se maintenir car l'essentiel des emplois locaux sont dépendants de ce domaine d'activité.

Le tourisme est intimement lié à l'agriculture qui, en plus des panoramas, offre aussi souvent des hébergements aux visiteurs. Le **développement du tourisme** est donc pour moi **une voie logique de diversification** du tissu productif (avec notamment sur ce territoire la découverte scientifique, les sports de pleine nature et le patrimoine bâti ancien).

Les unités de productions d'énergie solaire constituent un autre segment complémentaire (l'artificialisation récente des sols est principalement due à l'installation de parcs photovoltaïques). De nouvelles implantations ne sont pas exclues mais n'apparaissent pas comme une piste prioritaire.

Toutes ces activités génèrent un potentiel impact négatif sur la nature qui constitue l'atout majeur de ce territoire. L'environnement a besoin d'être préservé d'éventuelles exploitations abusives (prélèvements d'eau, extension des surfaces artificialisées...), de pollutions sonores ou lumineuses (observation astronomique), du risque d'incendie, d'atteintes gênantes à la réserve biologique intégrale (située au sud de la commune), etc.

La commune a donc un cadre de vie exceptionnel avec des **espaces naturels à protéger**, des **zones agricoles à maintenir** et des **lieux de vie à renforcer**, avec une intention transversale : faire en sorte que chacun de ces éléments clés puisse être valorisé sans que cela nuise à un autre.

L'ensemble du projet pourrait être résumé ainsi et ces éléments sont, me semble-t-il, bien pris en compte à la lecture du dossier de consultation.

Les lagardois ont par ailleurs été bien informés du projet par tous les canaux possibles de communication. Aucun habitant n'a émis d'objection ni même de remarque, que ce soit par écrit ou à l'oral, par voie numérique ou physique. Il me paraît donc naturel que le projet suive son cours et d'émettre un avis tout à fait favorable à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lagarde d'Apt.

Fait : à Bédoin

Le : 22 octobre 2025

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Alain', written in a cursive style.